

# ARAB TUNISIAN LEASE



Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars  
divisé en 32 500 000 actions de nominal 1 dinar  
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène  
Identifiant Unique : 0492439N  
Tél : 70 135 000 – Fax : 71 767 300

**L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings. Cette notation a été confirmée le 11/10/2023**

**Note d'opération relative à l'émission et l'admission au marché obligataire de la cote de la bourse de l'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » de 30 000 000 de Dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 de Dinars Emis par Appel Public à l'Épargne**

**Prix d'émission : 100 Dinars**

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel                                   |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,55%         | Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année |

**La présente émission est notée «BBB+ (EXP)(tun)»\* par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/02/2024**

Visa n° **24 / 11 19** du **19.FEV.2024** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Cette note d'opération a été établie par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Elle doit être accompagnée des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024. Elle doit être également accompagnée des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Responsable de l'information

**M. Faker MTIMET**, Directeur du contrôle de gestion  
ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082– Mahragène  
Tél : 70 135 088 – Fax: 71 767 300

## Intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération.



**Arab Financial Consultants AFC**  
Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis  
Téléphone : 70 020 260 - Fax : 71 193 523  
E-mail : [afc@afc.fin.tn](mailto:afc@afc.fin.tn)

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « ATL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du 30/06/2023 sous le n°23/003, de son actualisation enregistrée auprès du CMF en date du **19.FEV.2024** sous le n° **23/003/A001** des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2024 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2024 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023, pour tout placement sollicité après le 30/04/2024.

La présente note d'opération et l'actualisation du document de référence « ATL 2023 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 – Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn)

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2024 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2023, seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 20/04/2024 et le 30/04/2024.

**Février 2024**

\*Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2024-1 » .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>CHAPITRE 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION.....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>CHAPITRE 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION .....</b>   | <b>7</b>  |
| 2.1. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION .....   | 7         |
| 2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission .....  | 7         |
| 2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération .....  | 7         |
| 2.1.3. Période de souscription et de versement .....  | 7         |
| 2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public .....                        | 8         |
| 2.1.5. But de l'émission .....  | 8         |
| 2.2. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS.....  | 8         |
| 2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres .....   | 8         |
| 2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement .....  | 8         |
| 2.2.3. Date de jouissance en intérêts .....   | 9         |
| 2.2.4. Date de règlement .....  | 9         |
| 2.2.5. Taux d'intérêts .....  | 9         |
| 2.2.6. Intérêts.....  | 9         |
| 2.2.7. Amortissement et remboursement.....  | 9         |
| 2.2.8. Prix de remboursement .....  | 10        |
| 2.2.9. Paiement .....   | 10        |
| 2.2.10. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe).....   | 10        |
| 2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt .....                                      | 10        |
| 2.2.12. Garantie .....  | 11        |
| 2.2.13. Notation de l'emprunt .....   | 11        |
| 2.2.14. Notation de la société.....   | 12        |
| 2.2.15. Mode de placement .....   | 12        |
| 2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations.....                                 | 12        |
| 2.2.17. Fiscalité des titres .....  | 12        |
| 2.3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX .....  | 12        |
| 2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations ..... | 12        |
| 2.3.2. Marché des titres .....  | 13        |
| 2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING .....   | 13        |
| 2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige.....   | 13        |
| <b>BULLETINS DE SOUSCRIPTION .....</b>  | <b>14</b> |

## FLASH - EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2024-1 »

L'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » est émis pour un montant 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars, divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de 10,55% l'an d'une durée de 5 ans;

- **Dénomination de l'emprunt :** «ATL 2024-1».
- **Montant :** 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.
- **Nominal :** 100 dinars par obligation.
- **Nombre d'obligations à émettre :** 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations. Le nombre d'obligations sera défini ultérieurement, en fonction du montant collecté.
- **Forme des obligations :** nominative.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.
- **Prix de remboursement :** 100 dinars par obligation.
- **Date de jouissance en intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **20/05/2024**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **Taux d'intérêt et durée :** Les obligations du présent emprunt « **ATL 2024-1** » seront offertes à un taux d'intérêt de 10,55% d'une durée de 5 ans;
- **Durée de vie moyenne :**
  - ✓ **3 ans** pour les obligations du présent emprunt ;
- **Duration (taux fixe) :**
  - ✓ **2,645** années pour les obligations du présent emprunt ;
- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**
  - ✓ **10,55%** pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Amortissement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **20/05/2029**.

- **Souscriptions et versements :**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2024** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

▪ **Clôture des souscriptions :**

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, au plus tard le **20/05/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

▪ **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **20 mai** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **20/05/2025**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **20/05/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la TUNISIE CLEARING.

▪ **Régime fiscal :**

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

▪ **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **ATL 2024-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

▪ **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

▪ **Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/02/2024**, une notation provisoire à long terme « **BBB+ (EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « ATL 2024-1 ».

Une notation définitive par l'agence Fitch Ratings sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur son site internet : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.

▪ **Cotation en bourse :**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

▪ **Prise en charge par TUNISIE CLEARING :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

▪ **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

▪ **Mode de représentation des obligataires :**

Droit commun régissant la représentation des obligataires.

## Chapitre 1 : RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

### 1.1 Responsable de la note d'opération :

**M. Zouheir TAMBOURA**

Directeur Général de l'Arab Tunisian Lease

### 1.2 Attestation du responsable de la note d'opération :

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur l'opération proposée ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Arab Tunisian Lease

Le Directeur Général

**M. Zouheir TAMBOURA**



### 1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'élaboration de la note d'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

Arab Financial Consultants

Le Directeur Général

**M. Mehdi DHIFALLAH**



### 1.4 Responsable de l'information :

**M. Faker MTIMET**

Directeur du contrôle de gestion

Tel : 70 135 088 – Fax : 71 767 300

La notice légale est publiée au JORT N° 22 du 20/02/2024

Conseil du Marché Financier  
Visa n° 24 / 11 du 19 FEV. 2024  
Délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994  
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé:   
Signé: Selim ESSAYEL



## Chapitre 2 : RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

### 2.1. Renseignements relatifs à l'émission

#### 2.1.1. Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Arab Tunisian Lease réunie le **29/03/2023** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de dinars et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **28/11/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars et a également délégué le pouvoir à la Direction Générale pour en fixer les conditions.

A cet effet, le Direction Générale a décidé, en date du **1<sup>er</sup> février 2024**, d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel                                   |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,55%         | Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année |

#### 2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération

##### ▪ Montant

L'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » est d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « ATL 2024-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

##### ▪ Produit brut et produit net de l'emprunt

Le produit brut du présent emprunt est de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à 40 millions de dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèvent à 230 000 DT hors taxe, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 25 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis sont de 8 250 DT<sup>1</sup> hors taxes, les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèvent à 22 349 DT<sup>2</sup> hors taxes et les frais divers 2 000 DT, soit un total de frais approximatif de 287 599 DT et un produit net de l'emprunt de 29 712 401 DT<sup>3</sup>.

| En DT                      | Montant Global    | Montant par obligation |
|----------------------------|-------------------|------------------------|
| Produit brut <sup>3</sup>  | 30 000 000        | 100                    |
| Frais globaux <sup>3</sup> | 287 599           | 0,959                  |
| <b>Produit net</b>         | <b>29 712 401</b> | <b>99,041</b>          |

#### 2.1.3. Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **18/03/2024** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **20/05/2024**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

<sup>1</sup> L'estimation de Ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au premier trimestre 2024.

<sup>2</sup> Ces frais sont calculés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit pour un montant collecté de 30 MDT.

<sup>3</sup> Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 30 MDT (sauf en ce qui concerne les commissions sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculé sur la base de 40 MDT) et sont donnés à titre indicatif. Le montant de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts.

**L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. notation de l'emprunt page 11).**

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **20/05/2024**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/05/2024** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

#### **2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **18/03/2024** auprès de l'Arab Financial Consultants (AFC), intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### **2.1.5. But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligatoire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2024 des mises en force qui s'élèvent à 375,840 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 112 millions de dinars par des emprunts obligataires, 48 millions de dinars par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash-flow de la société.

## **2.2. Caractéristiques des titres émis**

### **2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres**

**Dénomination de l'emprunt :** « ATL 2024-1 »

**Nature des titres :** Titres de créance.

**Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Catégorie des titres :** Ordinaire

**La législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre IV, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 des obligations.

**Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la quantité d'obligations souscrites.

### **2.2.2. Prix de souscription et modalités de paiement**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### 2.2.3. Date de jouissance en intérêts

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### 2.2.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### 2.2.5. Taux d'intérêts

Les obligations du présent emprunt « **ATL 2024-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

### 2.2.6. Intérêts

Les intérêts seront payés à terme échu le **20 mai** de chaque année.

La première échéance est prévue pour le **20/05/2025**

La dernière échéance est prévue pour le **20/05/2029**.

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 30 000 000 DT, le montant total des intérêts serait de **9 495 000** dinars.

### 2.2.7. Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **20/05/2029**.

**Nombre d'obligations :** 300 000 obligations susceptible d'être portées à 400 000 obligations.

**Valeur nominale de l'obligation :** 100 dinars.

**Date de jouissance unique servant de base pour la cotation en bourse :** 20/05/2024.

**Date du premier paiement en intérêts :** 20/05/2025.

**Date du premier remboursement du capital :** 20/05/2025

**Date de la dernière échéance :** 20/05/2029

**Taux d'intérêt :** Taux fixe de 10,55% brut par an

#### Amortissement :

Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.

On suppose que l'emprunt a été souscrit pour un montant de 30 000 000 DT.

#### ▪ Tableau d'amortissement de l'emprunt à taux fixe de 10,55%

(En DT)

| Année        | Valeur Nominale | Amortissement     | Capital restant dû | Intérêts bruts   | Annuités          |
|--------------|-----------------|-------------------|--------------------|------------------|-------------------|
| 2024         | 30 000 000      |                   |                    |                  |                   |
| 2025         |                 | 6 000 000         | 24 000 000         | 3 165 000        | 9 165 000         |
| 2026         |                 | 6 000 000         | 18 000 000         | 2 532 000        | 8 532 000         |
| 2027         |                 | 6 000 000         | 12 000 000         | 1 899 000        | 7 899 000         |
| 2028         |                 | 6 000 000         | 6 000 000          | 1 266 000        | 7 266 000         |
| 2029         |                 | 6 000 000         | 0                  | 633 000          | 6 633 000         |
| <b>Total</b> |                 | <b>30 000 000</b> |                    | <b>9 495 000</b> | <b>39 495 000</b> |

▪ **Tableau d'amortissement par obligation à taux fixe de 10,55%**

(En DT)

| Année        | Valeur Nominale | Amortissement | Capital restant dû | Intérêts bruts | Annuités       |
|--------------|-----------------|---------------|--------------------|----------------|----------------|
| 2024         | 100             |               |                    |                |                |
| 2025         |                 | 20            | 80                 | 10,550         | 30,550         |
| 2026         |                 | 20            | 60                 | 8,440          | 28,440         |
| 2027         |                 | 20            | 40                 | 6,330          | 26,330         |
| 2028         |                 | 20            | 20                 | 4,220          | 24,220         |
| 2029         |                 | 20            | 0                  | 2,110          | 22,110         |
| <b>Total</b> |                 | <b>100</b>    |                    | <b>31,650</b>  | <b>131,650</b> |

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 30 millions de dinars.

L'ATL s'engage à publier les tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 30 millions de dinars.

### 2.2.8. Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

### 2.2.9. Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **20 mai** de chaque année.

Le premier remboursement des intérêts aura lieu le **20/05/2025**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **20/05/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

### 2.2.10. Taux de rendement actuariel (*souscription à taux fixe*)

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **10,55%**.

### 2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt

#### ▪ Durée totale

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

#### ▪ Durée de vie moyenne

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans**.

#### ▪ Duration de l'emprunt (*souscription à taux fixe*)

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'années) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$\text{Duration} = \frac{\sum_{t=1}^T t \times F_t / (1 + i)^t}{\sum_{t=1}^T F_t / (1 + i)^t}$$

Avec :

- T est le nombre de périodes
- $F_t$  est le flux de la période t
- i est le taux d'intérêt de la période

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,645 années**.

### **2.2.12. Garantie**

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

### **2.2.13. Notation de l'emprunt**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **06/02/2024** une notation provisoire à long terme « **BBB+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de Notation Fitch Ratings, la note «**BBB+ (tun)**» indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

**Une notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)**

**Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.**

**Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin du CMF.**

#### 2.2.14. Notation de la société

Le 11/10/2023, Fitch Ratings a confirmé la notation de la société Arab Tunisian Lease (ATL) :

- Note nationale à long terme : BBB + (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F2 (tun)

Ci-après le lien de ladite notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-eight-tunisian-nbfis-upgrades-enda-to-bbb-tun-11-10-2023>

**L'ATL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.**

**Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.**

#### 2.2.15. Mode de placement

L'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de l'Arab Financial Consultants, AFC intermédiaires en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et la BNA Capitaux, intermédiaires en bourse, sis Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis.

#### 2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### 2.2.17. Fiscalité des titres

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finances 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1 janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

### 2.3. Renseignements généraux

#### 2.3.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ATL 2024-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité d'obligations souscrites.

### **2.3.2. Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société ATL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « **ATL 2024-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **2.3.3. Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « **ATL 2024-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **2.3.4. Tribunal compétent en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

## **Bulletins de souscription**

# Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars  
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène  
Identifiant unique : 0492439N

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings. Cette notation a été confirmée le 11/10/2023

## Emprunt Obligataire « ATL 2024-1 »

30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars

Emis par Appel Public à l'Épargne

Selon les conditions suivantes :

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel                                   |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,55%         | Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année |

La présente émission est notée « BBB+ (EXP)(tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/02/2024

Décision de l'AGO du 29/03/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 28/11/2023

Décision de la Direction Générale du 01/02/2024

Visa du Conseil du Marché Financier n° 24 / 11 19 du 19 FEV. 2024

Notice Légale publiée au JORT n° 22 du 20/02/2024

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)  Mme  Mlle  Mr .....  
Nationalité : ..... Pièce d'identité : (1)  CIN  Carte de séjour  Passeport  
N° ..... Délivrée le: ..... / ..... / ..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tél : .....

Agissant pour le compte : (1)  De moi même  
 Du mandant en qualité de:  
 Tuteur  
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

| Personne physique : (1)  | Personne morale :  |
|--|--|
| Nom & prénom : .....<br>Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport<br>N° ..... Délivrée le: ..... à ..... | Raison Sociale .....<br>Identifiant unique .....<br>N° du Matricule Fiscal ..... |

Profession / activité : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tél : .....

Déclare(ons) souscrire (2) à :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » à taux fixe de 10,55% ; durée 5 ans ;

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 20/05/2024 seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le 20 mai de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du 20/05/2024 et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2023 », de son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse(ons) (1) :

- En espèces  
 Par chèque n° ..... Tiré sur ..... Agence .....  
 Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence .....

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- ..... Obligations à taux fixe de 10,55% ; durée 5 ans ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) ..... en gestion (1)  libre  compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession  
Le second servant de souche

Tunis, le .....  
Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante  
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)  
3) Indiquer le nom du dépositaire  
4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



COPIE

## Arab Tunisian Lease

Société Anonyme au capital de 32 500 000 dinars  
Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène  
Identifiant unique : 0492439N

Objet social : La société a pour objet le financement des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel

L'ATL est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings. Cette notation a été confirmée le 11/10/2023

### Emprunt Obligataire « ATL 2024-1 »

30 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 de dinars

Emis par Appel Public à l'Épargne

Selon les conditions suivantes :

| Durée | Taux d'intérêt | Amortissement annuel                                   |
|-------|----------------|--|
| 5 ans | 10,55%         | Constant par 1/5 à partir de la 1 <sup>ère</sup> année |

La présente émission est notée « BBB+ (EXP)(tun) » par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 06/02/2024

Décision de l'AGO du 29/03/2023

Délibération du Conseil d'Administration du 28/11/2023

Décision de la Direction Générale du 01/02/2024

Visa du Conseil du Marché Financier n° **24 / 11 19** du **19 FEV. 2024**

Notice Légale publiée au JORT n° 22 du 20/02/2024

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°.....

Je (nous) soussigné (s)

Nom & prénom : (1)  Mme  Mlle  Mr .....  
Nationalité : ..... Pièce d'identité : (1)  CIN  Carte de séjour  Passeport  
N° ..... Délivrée le: ..... / ..... / ..... à .....  
Profession/activité : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tél : .....

Agissant pour le compte : (1)  De moi-même  
 Du mandant en qualité de:  
 Tuteur  
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du ..... et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.

Identité du mandant :

| Personne physique : (1)  | Personne morale :  |
|--|--|
| Nom & prénom : .....<br>Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passeport<br>N° ..... Délivrée le: ..... à ..... | Raison Sociale .....<br>Identifiant unique .....<br>N° du Matricule Fiscal ..... |

Profession / activité : .....  
Adresse : ..... Code postal : ..... Pays : ..... Tél : .....

Déclare(ons) souscrire (2) à :

- ..... Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » à taux fixe de 10,55% ; durée 5 ans ;

au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **20/05/2024** seront décomptés et payés à cette dernière date. Les intérêts seront réglés le **20 mai** de chaque année. Ces obligations portent jouissance unique en intérêts à partir du **20/05/2024** et sont remboursables annuellement à raison de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « ATL 2023 », de son actualisation et une copie de la note d'opération relative à l'emprunt obligataire « ATL 2024-1 » et pris connaissance de leurs contenus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire aux nombre et forme d'obligations ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse(ons) (1) :

- En espèces  
 Par chèque n° ..... Tiré sur ..... Agence .....  
 Par virement en date du ..... effectué sur mon (notre) compte n° ..... ouvert chez ..... agence .....

La somme de (en toutes lettres) ..... représentant le montant des obligations souscrites, soit (2) :

- ..... Obligations à taux fixe de 10,55% ; durée 5 ans ;

Je (nous) désire(ons) que les titres souscrits soient déposés chez (3) ..... en gestion (1)  libre  compte géré

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis, le .....

Signature (4)

- 1) Cocher la case correspondante  
2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)  
3) Indiquer le nom du dépositaire  
4) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

